



Compte rendu de la commission

« suivi/évaluation »

Le 01/03/2021 en visioconférence

Rédigé par J. COLLET et E. LE ROUX, PNR de Millevaches en Limousin

Personnes présentes :

Franck BOUTOT, Conseil départemental de la Corrèze
Sophie CATOIR, Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
Julie COLLET, PNR de Millevaches en Limousin
Amandine COMBY, Maison de l'eau et de la Pêche 19
François DESMOLLES, Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques 63
Jules EYROLLES, Communauté de communes Chavanon Combraille et Volcans
Gilles GUIBAUD, Université de Limoges
Noémie JOURDAIN, Communauté de communes Dôme Sancy Artense
Guillaume LALOGUE, EPIDOR
Eloïse LE ROUX, PNR de Millevaches en Limousin
Romain LEGRAND, Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
Vincent MENESSION, Haute Corrèze Communauté
Gabriel METEGNIER, Groupe Mammologique et Herpétologique du Limousin
David NAUDON, Limousin Nature environnement
Mathilde NORMAND, Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Pierre-Henri PARDOUX, Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques 23
Stéphane PETITJEAN, Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques 19
Bastien PREVOST, Haute Corrèze Communauté
Lydie RIERA, EPIDOR
Sébastien VERSANNE JANODET, Maison de l'eau et de la Pêche 19

Personnes excusés :

Yohann FUENTES, Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine

1. Préambule

Julie COLLET et Eloïse LE ROUX introduisent la réunion et rappelle l'ordre du jour :

- Présentation du fonctionnement de la commission suivi/évaluation
- Présentation des différents suivis de la nouvelle programmation du contrat de progrès territorial
- Questions diverses

2. Fonctionnement des commissions

Les commissions sont des réunions techniques et thématiques permettant de :

- échanger entre partenaires sur la diffusion/le partage de données et des sujets d'actualités ;
- mutualiser les moyens, les compétences et la communication ;
- Faire émerger des projets.

Les commissions permettent de réunir les 13 porteurs de projets de la thématique ainsi que les partenaires techniques et financiers associés. La commission suivi/évaluation est organisée à minima une fois par an. Les partenaires peuvent également demander aux coordinatrices du contrat de réunir la commission sur des sujets spécifiques. Dans le cadre de la commission suivi/évaluation, des sorties sur le terrain pourront également être proposées.

3. Organisation générale des suivis

3.1 Objectifs et organisation

Les objectifs du volet suivi du contrat de progrès sont de :

- améliorer les connaissances sur le territoire ;
- suivre la qualité et la quantité de l'eau dans le cadre de l'évaluation de l'état des masses d'eau dans le cadre de la DCE ;
- évaluer l'efficacité et l'efficience des actions mises en place.

L'évaluation du contrat s'organise autour de 3 grand types de suivis : espèces/milieu, qualitatif et quantitatif. Le volet « quantitatif » a été développé dans ce nouveau contrat au vue de l'impact du changement climatique sur les milieux. Ces trois grandes catégories de suivis sont complémentaires et permettent une analyse plus fine des résultats.

L'ensemble des données est synthétisé annuellement par la MEP 19.

3.2 Suivis qualitatifs

Suivi physico-chimique

Les suivis physico-chimiques sont réalisés via une prestation en maîtrise d'ouvrage PNR. Les **5 stations** suivies dans le cadre du premier contrat ont été conservées (complémentaires au réseau de l'AEAG). Six campagnes par station et par an sont prévues soit 30 prélèvements annuels. Le prestataire est en cours de recrutement via un marché public. Il s'agit du bureau d'études TERANA.

Il est mentionné que le PNR doit être attentif à ce que le prestataire suive bien le protocole de prélèvement. Julie COLLET informe qu'il a été inscrit dans le cahier des charges la possibilité qu'un agent du PNR ou un partenaire technique soit présent lors des prélèvements. Le PNR transmettra le planning des campagnes de prélèvements. S'ils en font la demande au préalable, les partenaires pourront participer à une des campagnes.

Suivi IBG

Les suivis IBG sont réalisés par la MEP 19. Initialement, la MEP suivait tous les ans, 5 stations correspondantes aux stations physico-chimiques du PNR. Dans le cadre de la nouvelle programmation, 4 stations ont été ajoutées afin de compléter les stations de pêches électriques par un suivi des macro-invertébrés. Au total, **9 stations** IBG seront suivies.

Le bilan des suivis 2015-2019, a montré une faible variabilité des données d'une année sur l'autre. Le suivi IBG a donc été modifié de tel sorte à être réalisé une année sur deux (2021,2023,2025).

Suivi thermique

Le suivi thermique est réalisée par la MEP 19 sur **12 stations**. Le réseau a été complété par 4 stations par rapport au premier contrat territorial. Le suivi est réalisé en continue sur un pas de temps horaire.

Etude molécules médicamenteuses

Le suivi piscicole dans le cadre du premier contrat a mis en évidence une perturbation des populations piscicoles en aval de l'Hôpital psychiatrique de la Celette. Ces résultats ne sont pas expliqués par les autres suivis réalisés et notamment les suivis physico-chimiques. Ainsi, une des hypothèses soulevées par les membres de la commission se porte sur l'impact potentiel des molécules médicamenteuses sur le cortège d'espèces présentes dans le milieu récepteur.

Une première réunion de travail a été organisée en 2020 afin de faire émerger une étude avec l'Université de Limoges, qui travaille déjà sur ces questions notamment sur le département de la Creuse. Pour le moment aucun maître d'ouvrage n'a été fléché sur cette action.

Les différentes étapes envisagées sont :

- La rencontre avec la Direction de l'Hôpital afin de leur présenter le contrat et le projet d'étude. Cette étape est préalable et indispensable avant toute action. La mise à disposition des données de la pharmacie sera également un plus afin de mieux appréhender la recherche des molécules ;
- Une première campagne d'échantillonnage en 2021 par l'Université de Limoges. Un dispositif d'échantillonneurs passifs sera mis en place en amont et en aval de la station d'épuration de l'Hôpital sur une période de 15 jours ;
- Un stage en 2022 permettant de faire une synthèse bibliographique et d'analyser les premiers résultats. Ce stage doit également permettre de mettre en avant de premières actions à mettre en place ainsi que le dimensionnement financier ;
- La réalisation d'une étude complémentaire plus importante (bioaccumulation, prélèvements dans les sédiments...) si nécessaire.

Gilles GUIBAUD explique que l'étude des molécules médicamenteuses en milieu rural est très peu abordée. Cependant, dans le cadre de la qualité chimique des cours d'eau, cette problématique sera certainement mise en avant prochainement avec des molécules qui intégreront le liste DCE. Gilles GUIBAUD a également pris contact avec l'OFB et l'Agence de l'eau Adour-Garonne, qui sont intéressés par ces questions et pourraient financer une étude plus globale. Cette étude devra être portée par une collectivité.

Franck BOUTOT précise que le Département de la Corrèze est propriétaire de l'établissement mais pas gestionnaire. Il est peu probable que le Département porte cette étude. Franck BOUTOT précise qu'il ne faut pas stigmatiser l'Hôpital. Au vu des étapes présentées (cf diaporama p9), Franck BOUTOT propose d'ajouter une 5^{ème} étape ciblée sur la mise en place d'actions ou tout du moins de pistes de réflexion afin de ne pas soulever un problème (si les suivis montrent qu'il y a effectivement un problème) sans avoir chercher en parallèle des solutions.

Vincent MENESSIER précise qu'il faudrait mieux analyser les données piscicoles.

Guillaume LALOGÉ explique qu'EPIDOR se questionne sur cette problématique de molécules médicamenteuses et vétérinaires à l'échelle du bassin de la Dordogne amont. Cette étude globale pourrait être réalisée à l'échelle de ce bassin.

Julie COLLET conclue qu'il est possible de mener une étude locale sur la Celette dans le cadre du contrat et en parallèle, de mener des réflexions à une échelle plus globale. Le PNR peut

prendre en charge le stagiaire en partenariat avec l'Université de Limoges. Les objectifs du stage et notamment la demande sur les recherches bibliographiques seront à affiner.

Des réunions spécifiques seront organisées avec les partenaires afin d'avancer collectivement à ce sujet.

3.3 Suivi quantitatif

Etude quantitative

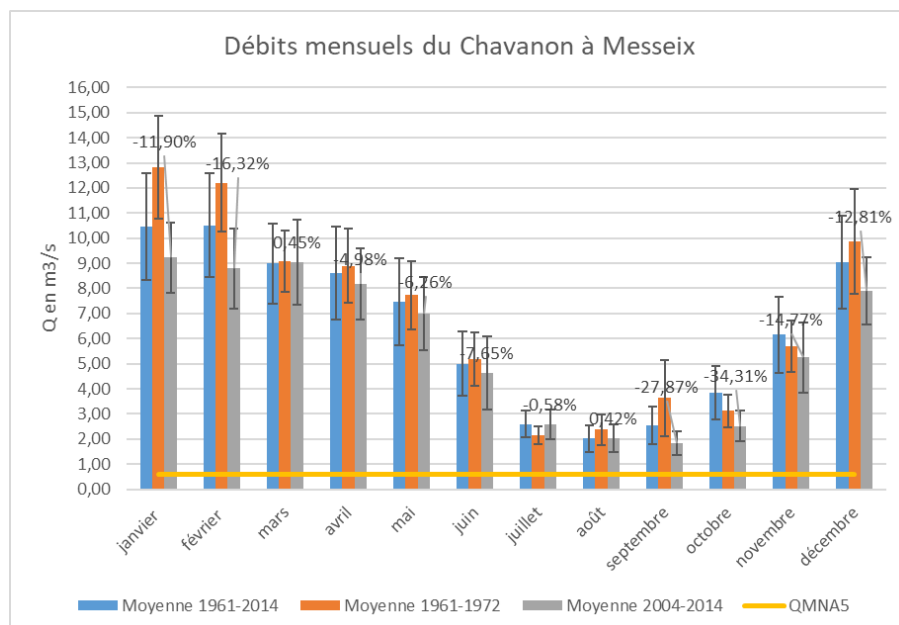
La récurrence des années de sécheresse, la diminution des débits moyens et l'augmentation de la durée d'étiage dans le contexte de changement climatique a amené à se questionner sur l'aspect quantitatif de la ressource et sur la résilience des sous bassins versants. De plus, aucune donnée n'est disponible sur la station DREAL à Messeix depuis 2014.

Le PNRML va acquérir des sondes de pression afin d'améliorer la connaissance sur l'aspect quantitatif de la ressource en eau. En parallèle, des données météorologiques ont été acquises sur La Courtine et Tauves afin d'affiner les analyses. Une discussion sur la position des stations est introduite. Il ressort de cet échange que les stations doivent être positionnées sur des micro-bassins afin d'avoir des résultats exploitables. Il faut également cibler des bassins avec des enjeux et des actions bien définis et avoir un bassin versant témoin.

Vincent MENNESSIER s'interroge sur la pertinence d'une telle étude dont les objectifs doivent être clarifiés ainsi que sur l'intérêt d'acheter des données météo.

Stéphane PETITJEAN précise également que la station de Messeix est maintenant gérée par EDF et qu'il y a possibilité de récupérer les données auprès de David THOMAS.

Gabriel METEGNIER demande s'il est possible d'ajouter l'écart-type sur le graphique présentant les débits mensuels. Le graphique est présenté ci-dessous.



Suivi Sécheresse

Le Département de la Creuse souhaite mettre en place sur son territoire un suivi sécheresse sur la base de l'outil « Enquête d'eau ». Le PNRML a proposé au CD23 de suivre une station sur la Quérade en amont de l'étang de la Ramade ce qui permettra d'avoir une première image de l'évolution des étiages sur un bassin très impacté par la présence d'étangs.

Haute Corrèze Communauté mène également une étude afin de caractériser les étiages via des campagnes très ciblées sur les périodes les plus défavorables (à partir d'août). Une des stations de suivi est située sur le bassin versant de la Méouzette.

3.4 Suivis espèces / Milieux

Suivi piscicole

Les suivis piscicoles sont réalisés par les 3 fédérations de pêche, en partenariat avec la MEP 19. **Huit stations** ont été définies dans le cadre du 1^{er} contrat. Lors de l'atelier suivi du 12 mars 2020, il a été décidé de reconduire ces stations en réalisant uniquement des pêches en début et en fin de contrat.

Stéphane PETITJEAN s'interroge sur la pertinence des suivis notamment sur la fréquence qui ne permettra pas une exploitation optimale des données. Il est également évoqué la possibilité de faire des suivis intermédiaires sur des zones blanches comme par exemple le ruisseau de Feyt, ou encore le Chavanon au niveau de la Celette.

Julie COLLET explique que les financeurs ont déjà délibéré sur la programmation. L'évolution du budget ou de la localisation des stations devra faire l'objet d'une autorisation de la part des financeurs. Une autre possibilité est de conserver les stations de suivi actuelles afin d'avoir une chronique de données robuste et de réaliser des pêches électriques intermédiaires sur d'autres stations via des financements autres.

Stéphane PETITJEAN ajoute que la FDAAPPMA 19 réalisera 3 années de suivi piscicole (2021-2023) sur l'amont du bassin versant de l'Abeille dans le cadre d'une étude menée par Haute Corrèze Communauté. Vincent MENESSIER explique que HCC mène une étude en partenariat avec l'INRAE dans l'objectif de prédire l'état des cours d'eau en fonction de l'occupation du sol.

Pierre-Henri PARDOUX demande qui portera le dossier de subvention des suivis piscicoles en 2021. La FDAAPPMA 19 se charge de la demande de subvention.

Suivi Moule perlière

30 Km de cours d'eau ont été prospectés entre 2015 et 2020. 4 000 nouveaux individus ont été observés soit une population estimée de 8 000 à 12 000 moules perlières sur le bassin versant.

David NAUDON explique qu'il y a 2 zones à enjeu la Méouzette et le ruisseau de Feyt. Ce dernier secteur a été classé en ZNIEFF et fait l'objet de la mise en place d'un APPB. Un suivi de la population et des mesures de potentiel redox seront réalisés, à l'image du premier contrat. Les partenaires peuvent informer LNE de secteurs propices afin de réaliser de nouvelles prospections. Il est précisé que les individus sont en général présents sur des cours d'eau d'une largeur du lit mouillé de minimum 2.5-3 mètres.

Romain LEGRAND explique que le CEN A va réaliser un suivi via l'ADN environnemental dans le cadre du PRA Auvergne. La présence d'une population de moule perlière a été confirmée sur le Sioulet, bassin versant proche du Chavanon. Les cours d'eau de la Clidane et de Cornes

ont un potentiel d'accueil de population de moule perlière. Des prospections en plongeant sont également envisagées sur la partie aval du Chavanon.

Suivi Ecrevisse à pattes blanches

Amandine COMBY explique que la MEP 19 a choisi de coupler des suivis quantitatifs et des suivis qualitatifs des populations d'écrevisses à pattes blanches. Les suivis quantitatifs seront réalisés via un protocole de capture – marquage – recapture. Les suivis qualitatifs se feront via la pose de nasse et l'ADN environnemental (dont la prestation n'est pas encore déterminée).

Suivi zones humides

Le suivi zones humides est une nouvelle action du contrat de progrès et est porté par le GMHL. Ce suivi s'effectue autour de 3 espèces cibles : le Campagnol amphibie, la Loutre et les amphibiens.

La parole est laissée à Gabriel METEGNIER.

Le suivi Campagnol amphibie s'effectuera selon le protocole national développé par la SEFPM. L'objectif est d'évaluer l'évolution des zones humides, leur état de conservation et la pression des pratiques sur ces milieux. Les prospections seront réalisées en année n, n+2 et n+4.

La Loutre est une espèce permettant d'évaluer la connectivité des éléments hydromorphes du bassin versant. Ce suivi sera réalisé via l'étude des ouvrages d'art.

Le suivi amphibien permet d'évaluer la connectivité des milieux et leur richesse.

Les suivis permettront également de donner des conseils aux maitres d'ouvrages en amont de la phase travaux. Gabriel METEGNIER souligne qu'il est indispensable que les partenaires fassent remonter au GMHL les actions de restauration des zones humides et de mise en défens prévues. Julie COLLET propose de centraliser les éléments cartographiques de chaque maitre d'ouvrage et de relayer les informations.

Les deux CEN vont concentrer leurs efforts sur les zones humides sur l'amont du bassin de la Ramade. Les prospections pour les suivis zones humides seront donc mis en place prioritairement sur ce territoire.

Romain LEGRAND précise que le CEN A ne débutera la phase travaux que dans 2-3 ans le temps de trouver les financements complémentaires.

Sophie CATOIR explique que le CEN NA va réaliser cette année un plan de gestion sur les sources de la Méouzette dans le cadre d'un conventionnement avec le camp militaire de la Courtine. Des travaux de restauration de zones humides sont également prévus en 2022 sur la commune de St-Oradoux-de-Chirouze. Une demande d'entrevue auprès du syndicat de gestion de l'étang de Méouze a été formulée sans réponse à ce jour.

3.5 Questions diverses

Stéphane PETITJEAN informe la commission qu'un suivi qualité est effectué sur le plan d'eau de l'Abeille dans l'objectif de rouvrir la baignade. Ce suivi comporte 4 campagnes, avec des relevés physico-chimiques, planctons, sédiments et ADN environnemental. La première campagne a eu lieu le 1^{er} mars 2021.

Les partenaires n'ont plus de questions, la séance est levée.

